

L'admission au Foyer Logement

Conditions d'entrée

- Avoir au moins 65 ans
- Etre autonome dans les actes de la vie quotidienne (une évaluation est effectuée lors de la demande d'admission)

Les démarches à effectuer

La personne souhaitant être admise au foyer logement doit adresser sa demande par courrier à l'attention de Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S. à l'adresse suivante :

**Hôtel de Ville BP 19 - 59 411
COUDEKERQUE BRANCHE CEDEX**

Toute personne souhaitant entrer au foyer est invitée à prendre rendez-vous au 03 28 59 39 07, du lundi au vendredi entre 8h30-12h00 et 13h30-17h00. Cette première visite permet de préciser les attentes et les besoins de la personne et de sa famille, de préciser les prestations proposées et leur coût, d'évaluer le degré d'autonomie afin d'éviter les erreurs d'orientation.

Enfin ce rendez-vous sur place permet de visiter les locaux et le type d'appartement qui pourra être proposé.

Ces démarches effectuées, la personne pourra être inscrite sur une liste d'attente.

Les pièces administratives à fournir seront précisées au moment de la visite des lieux et exigées au moment de l'admission.

Les tarifs

Le montant du loyer est fonction du type d'appartement. Suivant ses revenus, le résident peut prétendre à l'Aide Personnalisée au Logement.

L'Hébergement peut être pris en charge par le Conseil Général sous certaines conditions.

Le montant du loyer et le prix des repas sont fixés chaque année et précisés au moment de la visite des lieux.

Horaires d'ouverture de l'accueil

**8H30 - 12H30 / 13H30 - 17 H
Du lundi au vendredi inclus**

A savoir

Un Etablissement pour personnes âgées dépendantes existe sur la commune de Coudekerque-Branche. La résidence Yvon DUVAL, située au 139 rue du Boernhol peut accueillir des personnes demandant un suivi médical.

Pour tout renseignement :

appelez le 03.28.61.54.58

Du lundi au vendredi
de 8H30 à 12H et de 14H à 18H.

Le samedi l'accueil est ouvert
de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H30.

PAUL SCHRIVE

Foyer logement



Créé en 1989, **Le Foyer Logement Paul Schrive** est un établissement hébergeant des **personnes âgées autonomes** de plus de 60 ans, disposant d'une **capacité de 100 places** réparties en 82 logements,

Foyer logement Paul SCHRIVE

22, rue Georges Seurat - Tél : 03.28.59.39.07



Coudekerque
Notre avenir à tous Branche



En ma qualité de Maire de Coudekerque-Branche et de président du C.C.A.S, qui est l'organisme de tutelle du foyer logement, je vous propose au travers de ces quelques photos et textes de découvrir ce lieu de vie qui se veut à l'image de notre ville : accueillant, convivial et dynamique.

David Baillet

Un environnement agréable et adapté

Implanté dans un quartier tranquille en secteur urbain, le Foyer Logement Paul Schrive est entouré d'un jardin privatif clôturé. Des moyens de transports à proximité permettent l'accès aux commerces et grandes surfaces de l'agglomération dunkerquoise. Des services et des commerces de proximité sont à la disposition des résidents (Mairie de quartier, bibliothèque, boulangeries et pharmacie)



Un hébergement sécurisant et un espace de liberté tout à la fois

Le Foyer Logement offre 82 logements de types différents à des personnes âgées de 60 ans au moins, autonomes, qui recherchent la sécurité, un logement adapté à leurs besoins, la convivialité et des activités sur place tout en restant indépendantes.

Le résident amène son mobilier personnel et aménage son cadre de vie, les prestations proposées (restauration midi et soir, activités diverses) sont facultatives.

Chacun reste libre de son temps et d'aller et venir comme il veut.



Le résident choisit ses propres intervenants extérieurs (médecin, pharmacien, infirmier, kinésithérapeute, aide ménagère si besoin).

Le foyer logement n'est pas un établissement médicalisé. Toutefois un système de garde assurée 24h/24 permet l'intervention du personnel en cas de problème et à la demande.



Le logement individuel personnalisé, confortable et adapté

Le Foyer Logement comporte un bâtiment central de 2 étages avec 3 ascenseurs et 6 maisons individuelles donnant sur la pelouse.

Dans le bâtiment central se trouve l'accueil, la salle de restauration, les salles d'activités ainsi que les appartements et de petits salons intermédiaires.

Chaque logement est composé d'une cuisine aménagée, avec évier, un meuble de rangement, des plaques de cuissons électriques. On y trouve également une salle de bain avec baignoire, des sanitaires séparés, un petit hall d'entrée.

Il y a 2 types d'appartements (de superficie différente). Le studio bénéficie d'une surface de 33 m², le «deux pièces», d'une surface de 45 m². Les maisons individuelles, quant à elles disposent d'une surface de 45 m² et d'un garage.

Le ménage de chaque logement est assuré par le locataire. Chacun possède les clefs de son logement, ce qui lui permet d'entrer et de sortir en fonction de ses habitudes de vie et des habitudes familiales.

Un hébergement axé sur la convivialité

Des chambres d'hôtes peuvent être mises à la disposition des familles résidant hors de l'agglomération dunkerquoise afin de favoriser le rapprochement familial, pour un séjour de courte durée. Les résidents peuvent inviter leur famille en salle à manger pour partager leur repas.

Des activités facultatives sont proposées toute l'année du lundi au vendredi. Elles s'adaptent aux demandes des résidents (cartes, travaux manuels, chants etc...)

La chorale du foyer se réunit tous les mardis. Des repas festifs, avec la participation des familles qui le désirent, sont organisés dans l'année pour marquer les événements importants : Noël, Carnaval, pique-nique en été etc.

Les dates importantes comme les anniversaires des résidents, le 1er mai, la fête des mères, la fête des pères etc. sont mises à l'honneur par des goûters pris en commun et la remise de petits cadeaux.

Les résidents peuvent participer aux manifestations organisées par la ville de Coudekerque-Branche (semaine bleue, repas à l'extérieur, etc.) ainsi qu'aux clubs du 3ème âge répartis dans la ville.

